

Contrat de cession de droits d'auteur sur une contribution dans la revue *cArgo*, à titre exclusif.

Entre les soussignés :

Madame / Monsieur :

.....

demeurant

.....

.....

ci-après dénommé(e) l' « Auteur », d'une part

et

la revue *cArgo*, 45 rue des Saints-Pères 75006 Paris, représentée par ses rédacteurs en chefs, Monsieur Erwan Dianteill et Monsieur Francis Affergan, par délégation de signature de sa directrice de publication, Madame Clerici, présidente de l'Université de Paris.

ci-après dénommée la « Revue », d'autre part.

Préambule

La Revue édite un périodique intitulé *cArgo, revue d'Anthropologie culturelle & Sociale*, sous les numéros ISSN 2274-1011 (Print) et ISSN 2265-6405 (Online), ci-après dénommé le « Périodique », dont elle assure la publication ainsi que la diffusion sous format numérique en accès libre, intégral et immédiat sous Licence Creative Commons Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de Modification 4.0 International, sur son site Web <https://www.cargo.canthel.fr/>

L'auteur a proposé un article intitulé (ci-après dénommé la « Contribution ») à la Revue pour sa publication dans le numéro du Périodique.

Lors de la soumission à la Revue, l'Auteur a garanti qu'il n'avait pas proposé cette Contribution pour parution dans une autre publication ou qu'il a fait interrompre le processus de lecture de cette Contribution qu'il avait proposée pour parution dans une autre publication.

Cette Contribution a été rédigée avec Prénom Nom, coauteur(s).

Définitions

La « version finale du manuscrit acceptée pour publication » est celle dont le contenu a été validé scientifiquement et éditorialisé (normalisé, harmonisé et structuré).

Le « PDF éditeur » est la version finale du manuscrit acceptée pour publication après mise en page par l'Éditeur.

Art. 1 – Objet du contrat

L'Auteur cède à titre exclusif à la Revue les droits d'exploiter sa Contribution sous forme imprimée et numérique.

Art. 2 – Obligations de l'Auteur

L'Auteur s'engage à remettre à la Revue, au plus tard le, sa Contribution définitive et complète, soigneusement relue et mise au point selon les Recommandations éditoriales fournies à l'auteur et accessibles en ligne sur le site du Périodique. L'Auteur fournira sa Contribution sous forme de fichiers texte (formats .doc, .docx, .odt) accompagnés des éventuels fichiers images (formats .jpeg, .png, .tiff en 300 dpi).

L'Auteur garantit que cette Contribution est originale et non déjà publiée chez un autre éditeur. Dans le cas où sa Contribution contiendrait des extraits de textes ou d'illustrations empruntés à d'autres œuvres, l'Auteur transmettra à la Revue toutes les autorisations de reproduction nécessaires aux fins de publication.

L'Auteur garantit également que sa Contribution ne contient rien qui tombe sous le coup des lois et de nature à engager la responsabilité de la Revue, et garantit à la Revue la jouissance entière des droits cédés contre tous troubles, revendications et évictions quelconques.

Art. 3 – Cession de droits d'exploitation imprimée et numérique

L'Auteur cède à la Revue le droit de reproduire, de représenter et d'adapter sa Contribution sous forme **imprimée** et, notamment :

- le droit de reproduire la Contribution, dans le Périodique ou séparément, sous forme imprimée, sur tous supports analogiques et tous supports électroniques, opto-numériques ou magnétiques actuels ou futurs, tels CD et clés USB, par voie de presse, y compris en pré- et post-publication, par micro-reproduction et par photocopie non destinée à la vente ;

- le droit de représenter la Contribution dans le Périodique ou séparément, par tous procédés actuels ou futurs de communication au public, notamment par diffusion dans des bibliothèques et des établissements d'enseignement et de recherche, ainsi qu'en diffusion *via* Internet par communication au public en ligne.

L'Auteur cède également la Revue le droit d'exploiter la Contribution sous forme **numérique**, et notamment :

- de reproduire sa Contribution dans le Périodique ou séparément, sous forme de fichiers électroniques en tous formats existants ou à venir tels que HTML, XML, PDF, ePub, sur tous supports d'enregistrements numériques actuels ou futurs tels que serveurs Internet, clés USB, disques durs, cartes mémoires, tablettes, ordinateurs, liseuses, téléphones portables, papier électronique ou e- paper, permettant de stocker de manière transitoire ou permanente des données numériques ;
- de représenter sa Contribution dans le Périodique ou séparément, pour en permettre la communication au public, gratuite, par tous procédés actuels ou futurs, notamment par Internet et par les réseaux de toutes personnes morales de droit public ou privé telles qu'entreprises, bibliothèques, établissements d'enseignement et de recherche, en vue de la consultation de la Contribution en ligne et de son téléchargement par le biais d'une connexion informatique distante ou locale ;
- d'adapter la Contribution sous forme d'œuvre multimédia ou de l'intégrer à une œuvre multimédia, de la reproduire sur tous supports et la représenter par tous procédés indiqués ci-dessus.

L'Auteur autorise également la Revue à diffuser sa Contribution en accès libre sous la **Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International**, pour tous les modes et supports d'exploitation mentionnés ci-dessus, ce qui signifie que toute personne intéressée aura le droit de ré-exploiter tout ou partie de sa Contribution sans avoir à lui demander son accord, dans les conditions suivantes :

- obligation de nommer l'Auteur (BY) ;
- interdiction (NC) d'en faire une exploitation commerciale ;
- interdiction (ND) de la modifier ;

Compte tenu de la mission de diffusion des connaissances et des résultats de la recherche dans laquelle s'inscrit la publication de la Contribution (Code de l'éducation, article L. 123.6), et conformément à l'article L. 122-7 du Code de la propriété intellectuelle, l'Auteur accepte expressément de céder à la Revue ces droits à titre gracieux.

Ces droits sont cédés à la Revue dans tous pays, pour la durée de la propriété littéraire et artistique d'après les lois françaises et étrangères et les conventions internationales actuelles et futures, y compris les éventuelles prorogations qui pourraient être apportées à cette durée et par tous procédés actuels ou futurs.

La Revue pourra exercer ces droits elle-même ou par voie de cession à des tiers ; le cas échéant elle s'engage à en informer l'Auteur.

Art. 4 – Obligations de La Revue

La Revue s’engage à publier la Contribution dans le numéro du Périodique, dans un délai de 8 mois, sauf cas de force majeure (pandémie, etc.), à compter de la remise par l’Auteur, de la version de la Contribution acceptée pour publication par le Comité de rédaction.

Auparavant, la Revue s’assure que la Contribution répond aux critères d’exigence d’une édition académique et lui apporte une plus-value éditoriale (vérifications ortho-typographiques, contrôle de la bibliographie et mise aux normes, structuration, contrôle et traitement de l’iconographie).

La Revue s’engage à fournir à l’Auteur, dès parution, un tiré à part électronique sous forme de PDF. La Revue exploitant la Contribution à la fois dans une version imprimée et dans une version numérique, le bon à tirer obtenu de l’Auteur vaut pour ces deux versions, dès lors qu’elles ne diffèrent pas (au-delà des quelques ajouts éventuels spécifiques à la version numérique tels que des liens hypertexte).

Art. 5 – Politique de versement en archives ouvertes

La Revue autorise l’auteur à déposer la version PDF éditeur de son travail dans une archive ouverte (une plateforme pérenne, et consultable par tous sans inscription préalable), sous licence CC-BY-NC-ND, dès la publication de sa contribution dans la Revue *cArgo*.

Les réseaux sociaux académiques (de type ResearchGate ou Academia.edu) ne sont pas des archives ouvertes : le dépôt doit être fait dans une archive ouverte, notamment pour des raisons de pérennité, avec un lien éventuel vers cette archive ouverte depuis les réseaux sociaux académiques.

Art. 6 – Loi applicable et règlement des litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française. Tout différend pouvant naître à l’occasion du présent contrat sera soumis à une conciliation préalablement à tout recours devant les tribunaux.

Fait à

le en deux exemplaires.

Pour la Revue

Erwan Dianteill et Francis Affergan

Rédacteurs en chef de *cArgo*

l’Auteur

.....

.....